

Déclaration de Karl Schiller sur la mise en place d'une Union économique et monétaire (Bonn, 10 février 1971)

Légende: Le 10 février 1971, Karl Schiller, ministre de l'Économie de la RFA, commente l'éventuelle mise en place d'une Union économique et monétaire suite aux délibérations du Conseil "Affaires économiques et financières" de la veille.

Source: La Communauté européenne: De la Conférence au Sommet de La Haye à l'Europe des Dix. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, [s.d.]. 134 p. p. 80-82.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_karl_schiller_sur_la_mise_en_place_d_une_union_economique_et_monetaire_bonn_10_fevrier_1971-fr-e8254599-fedb-4b8e-b653-3cb7c4fcd95.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2013

Déclaration de Karl Schiller sur la mise en place d'une union économique et monétaire (Bonn, 10 février 1971)

Déclaration du ministre fédéral de l'économie, le professeur Karl Schiller, le 10 février 1971, à une réunion d'information à Bonn sur la session du conseil des ministres de la Communauté européenne, les 8 et 9 février 1971 à Bruxelles

La décision prise hier marque un tournant décisif; nous avons réussi hier une percée très importante, ou, comme les Français l'écrivent aujourd'hui à Paris: «L'Europe se met en route». Nous avons formulé hier un objectif que l'on peut décrire ainsi: en tant qu'union économique et monétaire, l'Europe sera une communauté de la stabilité et de l'expansion ouverte sur le monde. Dans certaines formules on attache aussi de l'importance à l'ordre de préséance, d'abord la stabilité, puis l'expansion.

La négociation d'hier s'est déroulée dans un climat très amical et tous sont venus avec la volonté d'accepter les compromis nécessaires.

Après les 14 et 15 décembre, alors que nous en étions arrivés à une sorte de confrontation, des entretiens et des sondages ont eu lieu non seulement entre Paris et Bonn à l'occasion des consultations franco-allemandes, mais aussi entre Rome et Paris et avec la Commission. Toutes ces informations préalables et ces sondages ont bien préparé les compromis qui ont eu lieu hier. L'esprit de La Haye, si souvent invoqué, était présent hier à Bruxelles, ce qui ne fut pas toujours le cas au cours de l'année écoulée.

A l'issue de ces sondages et entretiens préliminaires, j'ai pu le 29 janvier esquisser devant le Bundestag au nom du gouvernement fédéral notre plan de marche pour les négociations d'hier et d'avant-hier, plan de marche qui résultait en partie de ces entretiens préliminaires, mais aussi de nos objectifs et de notre appréciation de la situation. Si je compare ces huit points avec ce qui a été atteint hier, je m'aperçois que la concordance est quasi totale.

1. Notre première thèse est que la première étape de ce plan à étapes n'est pas un but en soi. Il faut que s'exprime aussi la volonté politique de passer aux étapes suivantes de l'union économique et monétaire. Depuis hier, la thèse officielle est la suivante:

«Le conseil et les représentants des Etats membres proclament leur volonté politique de créer au cours des dix années à venir une union économique et monétaire selon un plan par étapes commençant le 1^{er} janvier 1971.»

Vous voyez que la date initiale du 1^{er} janvier 1971 a été maintenue, après que les montres eussent été arrêtées dans la plus pure tradition de Bruxelles.

2. En second lieu, nous avons dit au Bundestag: nous voulons une garantie du parallélisme effectif de l'union politique monétaire et de l'union politique économique. Or, voici ce que dit Bruxelles:

«La création de l'union monétaire devra prendre appui notamment sur des progrès parallèles dans la convergence et l'harmonisation ultérieure des politiques économiques.»

3. Troisièmement, nous avons dit que l'étape finale ne devait pas se perdre dans un lointain nébuleux et finir par y disparaître complètement, mais qu'il nous fallait définir quelques principes fondamentaux pour l'étape finale, sans pour autant vouloir anticiper sur l'étape finale en fixant les modalités d'application jusque dans le moindre détail. Effectivement, nous sommes tombés d'accord pour l'étape finale sur une définition des nécessités d'organisation, une définition des transferts de pouvoirs nécessaires et de l'évolution ultérieure sur le plan institutionnel.

4. La question qui se pose est évidemment de savoir ce qu'il adviendra des organes communautaires. Nous avons dit que ceux-ci devaient être en mesure d'exercer leurs responsabilités avec rapidité et efficacité, et qu'un contrôle parlementaire s'imposait. Or, voici ce qui a été décidé à Bruxelles:

«Les institutions de la Communauté seront mises en mesure d'exercer leurs responsabilités en matière économique et monétaire avec efficacité et rapidité.

Les politiques communautaires mises en œuvre au titre de l'union économique et monétaire seront soumises aux délibérations et au contrôle du Parlement européen».

Ce texte, à savoir qu'à l'avenir toute mesure prise par la Communauté dans le cadre de l'union économique et monétaire sera soumise et aux délibérations et au contrôle du Parlement européen, est le maximum que nous, en particulier les Pays-Bas et la République fédérale, ayons pu obtenir de nos amis français qui, en ce qui concerne le Parlement européen, ont certainement d'autres conceptions que nous, mais qui ont quand même accepté cette formule.

5. Cinquièmement, nous avons dit au Bundestag que vu la différence des statuts de nos banques centrales, il nous fallait trouver pour un système européen de banque centrale une certaine autonomie politique. Pour notre part, nous estimons qu'un système indépendant de banque centrale européenne serait un excellent modèle d'autonomie, notamment pour la future politique monétaire commune dans la phase finale. Voici la phrase décisive après les décisions de Bruxelles:

«Le système de banque centrale communautaire contribue dans le cadre de sa propre responsabilité à réaliser les objectifs de stabilité et d'expansion de la Communauté.»

Le conseil a décidé en outre d'inviter les gouverneurs à fixer eux-mêmes les modalités.

6. Sixièmement, nous avons dit qu'il fallait veiller à ce qu'à la fin de la première étape des décisions contraignantes fussent prises pour le passage de la première à la seconde étape. Nous avons précisé qu'il faudrait aussi prendre des mesures modifiant ou complétant le traité, jusqu'à l'achèvement complet. On sait que divers articles sont prévus à cet effet dans le traité.

A Bruxelles, le conseil a formulé une déclaration d'intention, aux termes de laquelle avant la fin de la première étape il conviendra de fixer les mesures à prendre en vue de réaliser intégralement l'union économique et monétaire. Suivent trois catégories dont nous avons déjà discuté à Paris avec nos amis français - au sens d'un échange de vues et non pas au sens de décisions communes -. Il s'agit de décisions dans le cadre du traité en vigueur, puis de décisions en vertu de l'article 235, c'est-à-dire prises en complétant le traité selon une certaine procédure, et enfin de modifications du traité selon la procédure prévue par l'article 236.

De la sorte, nous sommes parvenus à convaincre nos partenaires français qu'il fallait prévoir des modifications du traité pour les décisions qui seraient à prendre alors, ce qui n'était pas encore possible les 14 et 15 décembre dernier.

7. Puis sous le point sept nous avons déclaré au Bundestag qu'en vue d'assurer le parallélisme effectif du monétaire et de l'économique il convenait d'inclure une clause de déchéance. C'est-à-dire que si au bout d'un certain temps les mesures parallèles n'interviennent pas, les mesures monétaires arriveront à expiration au bout d'un certain délai.

Cette clause de prudence, comme l'appelait M. Pompidou lorsque je l'ai exposée à Paris sous plusieurs variantes, nous l'avons présentée aussi à Bruxelles et après un vif débat nous l'avons adoptée en commun. La durée de ces mesures monétaires est limitée à cinq ans. Cette année est la concession que nous avons faite à la table de conférence, comme il est d'usage. Sur le fond, nous avons fait admettre la clause de prudence. C'est d'une grande importance pour nous, car ce qui se fait sur le plan économique pendant la première étape consiste essentiellement en ce que la Communauté, le conseil, donne des orientations aux instances économiques et financières des Etats membres, de manière à harmoniser les diverses mesures politiques.

C'est sur le plan monétaire que des engagements définitifs ont été pris. Les banques centrales procéderont dès la première étape à des interventions concertées sur le marché des changes. Il se peut qu'un fonds de réserves et de devises soit constitué dès la première étape. Par les interventions, les marges de fluctuation seront rétrécies ou élargies dans le cadre du Fonds monétaire international. Il s'agit en tout de trois ou quatre groupes de mesures pour la première étape.

Nous nous étions dit que si à la fin de la première étape des mesures complémentaires d'ordre économique n'avaient pas été prises, ces mesures de politique monétaire ne subsisteraient pas comme fragment inachevé de l'union économique et monétaire, mais seraient arrêtées. Nous n'avions cependant pas l'intention de ramener tout le processus à zéro, au 1^{er} janvier 1971. Notre intention était bien plutôt d'exercer par ce coup d'arrêt une pression salutaire, pour qu'à la fin de la première phase l'on prenne les décisions nécessaires pour harmoniser les politiques économiques.

8. Huitièmement, nous avons dit au Bundestag qu'il fallait formuler les décisions de manière telle que les candidats à l'adhésion - l'Angleterre, le Danemark, l'Irlande et la Norvège - soient en mesure d'opter à la fin de la première phase. C'est fait. Nous avons dit également qu'éventuellement à la fin de la première étape, lorsqu'il s'agirait de prendre dans le domaine économique et monétaire des décisions engageant définitivement, nous accueillerons peut-être un plus grand nombre de membres. Il ne fait pas de doute que notre clause de prudence - cela n'a pas été mentionné expressément dans le débat - est suffisante aussi à cet égard.

La ligne de compromis que nous avons envisagée pour Bruxelles a donc été tenue. Nous n'avons rien cédé d'essentiel sur le fond, les éléments vitaux, les principes exposés clairement dans le rapport Werner, ont été respectés.

Sur la voie désormais bien tracée, l'Europe peut maintenant progresser vers l'union économique et monétaire, sans donner de la bande, sans pencher dangereusement du côté de la seule politique monétaire.

Nous ne voulons pas non plus d'un automatisme incontrôlé dans le développement économique et monétaire, comme dans les règlements agricoles européens, qui ne satisfont personne, pas même les cultivateurs, et que l'on peut difficilement rectifier en raison de la force interne de cet appareil.

A propos de cette nouvelle décision, on a souvent dit que dans ce plan par étapes nous suivions, tout comme nos amis français, une ligne pragmatique. Je dirais plutôt que dans la première étape il y a certainement un élément pragmatique, mais que c'est un pragmatisme à terme, un pragmatisme à objectifs bien déterminés pour la phase finale.

Tel est, en gros, le résultat des délibérations de lundi et mardi. Sans doute, ce que le groupe Werner nous a présenté l'an dernier dans son rapport n'est pas parfait de la première à la dernière ligne, mais ce qui a été réalisé hier est tout ce qui pouvait l'être dans les conditions données, et c'est même plus que ce que certains espéraient obtenir.

D'ailleurs, nous nous rendons bien compte que les décisions ne s'échelonnent pas sur les dix ans qui nous séparent de 1980. Il est bien évident au contraire que le prochain aiguillage, que la prochaine décision essentielle est celle qui sera prise à la fin de la première étape dans les catégories que j'ai énumérées, à savoir la décision sur les mesures complémentaires réclamées par nous dans le domaine de la politique économique.

Dans les jours et les semaines qui suivent il y aura une discussion fort animée au sujet de ce qui a été atteint et de ce qui ne l'a pas été et sur ce à quoi il faut s'attendre dans les prochains temps pour que l'Europe continue de progresser. Nous sommes naturellement très satisfaits d'être parvenus à un accord.

Etant donné le rôle que la République fédérale a joué l'an dernier au sein du groupe Werner et du conseil, ces succès de Bruxelles témoignent éloquemment que dans le cadre de notre politique nous nous sommes résolument engagés en faveur de la politique à l'Ouest et de la politique d'intégration et avons contribué à la faire progresser.